



Pyrénées-Atlantiques



MODÉLISATION D'UN SYSTÈME OVIN LAIT PASTORAL À HAUTE VALEUR AJOUTÉE EN PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Système transhumant en transformation fromagère fermière

2 UMO exploitant, 17 ha de SAU et accès à des surfaces pastorales (parcours communaux, estives collectives), 160 brebis Basco-béarnaises, prises en pension de brebis en estive, 19 000 litres de lait transformés en fromages.



La modélisation de ce système spécialisé ovin lait est basée sur les résultats d'un diagnostic agraire réalisé au cours d'un stage de fin d'étude AgroParisTech effectué au sein de la Chambre Départementale d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, dans le cadre du projet INTERREG-Sudoe Open2Preserve. Mobilisant l'expertise des ingénieurs impliqués dans le dispositif INOSYS Réseaux d'élevage, cette modélisation se fonde sur le fonctionnement de fermes existantes, qui se situent dans deux objectifs principaux et imbriqués.

Le premier est une utilisation très importante de surfaces pastorales en complément des prairies naturelles : landes situées en zone intermédiaire ainsi qu'estives d'altitude. Le second est une haute valeur ajoutée du lait produit, entièrement valorisé en transformation fromagère fermière et en vente directe.

PRÉSENTATION DU SYSTÈME

Localisé en zone de montagne, ce système permet de faire vivre deux personnes associées dans le cadre d'un GAEC.

La Surface Agricole Utile, composée de 17 hectares de prairies naturelles, complétée par l'accès à des parcours communaux situés en zone intermédiaire et à une estive collective d'altitude.

Le troupeau ovin est constitué de 160 brebis Basco-béarnaises. Les agnelages démarrent début décembre pour un début de traite début janvier. Le volume de lait produit entre le 1er janvier et le 15 août est de 15 400 litres. En estive, 420 brebis sont prises en pension, dont 160 en production ; leur production permet de porter la production totale à 19 000 litres de lait, dont 5 000 litres produits en estive. La totalité de la production est transformée en fromages fermiers, soit au total 3 200 kg de fromages à pâte pressée non cuite et 250 kg de greuil produit avec le petit lait. L'ensemble est commercialisé en circuit court, sous l'AOP Ossau-Iraty et la Marque d'Estive pour le fromage d'estive. Les agneaux sont vendus en circuit long et bénéficient de l'IGP-LR Agneau de Lait des Pyrénées.

Main-d'œuvre

2 UMO exploitant

Surfaces

17 ha de prairies temporaires accès à des parcours communaux et à des estives collectives (3 mois)

Troupeau

160 brebis Basco-béarnaises
Traite du 1er janvier au 15 août
+ 160 brebis prises en pension en estive

Production

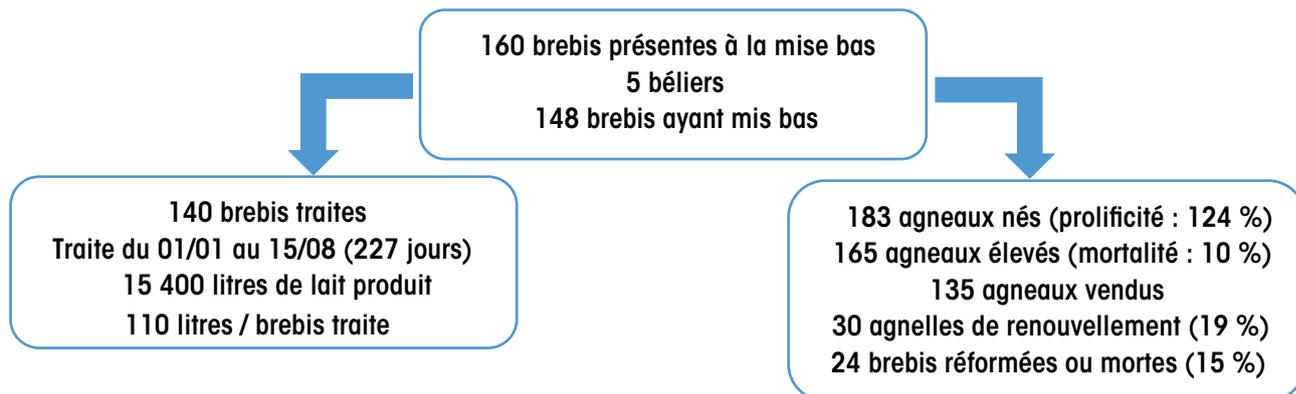
19 000 litres de lait produit
Soit 3 200 kg de fromages (720 tommes)
Dont 1 000 kg de fromages d'estive (220 tommes) et 250 kg de greuil
136 agneaux de lait commercialisés



COLLECTION THÈMA



CONDUITE DU TROUPEAU ET PRODUCTION LAITIÈRE



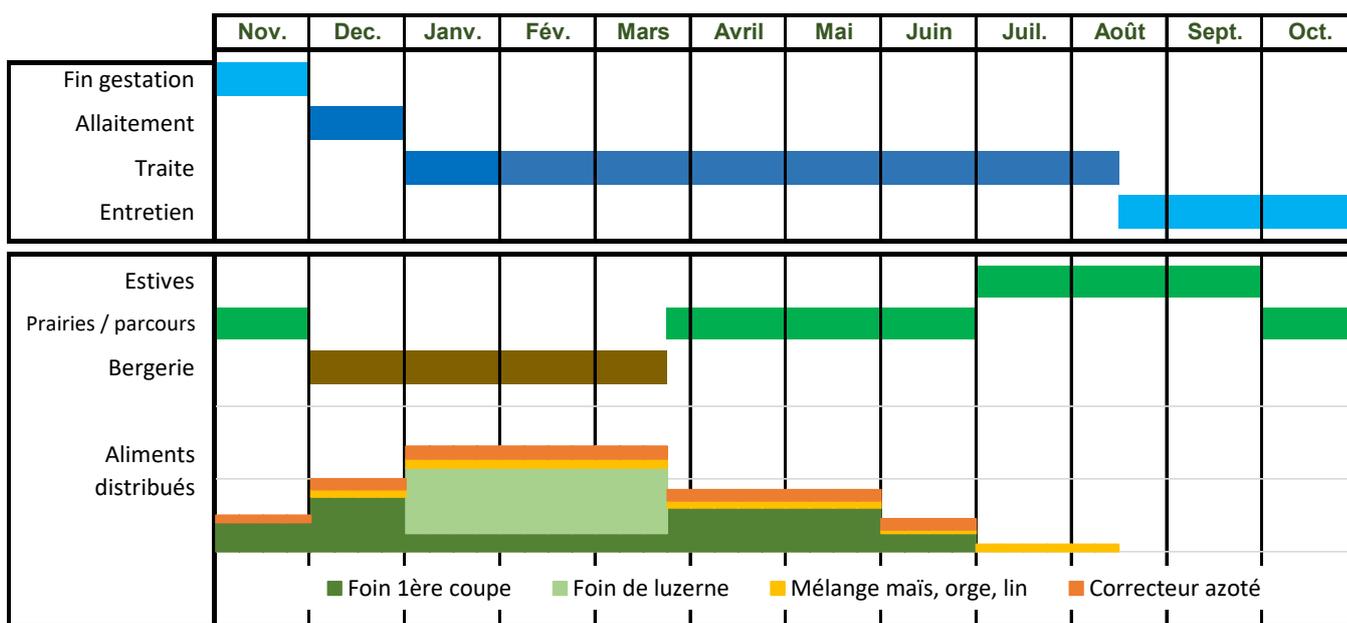
La reproduction se fait en lutte naturelle, sans recours aux traitements hormonaux de synchronisation des chaleurs. Les brebis sont mises au bélier en estive, début juillet et les agnelles à la redescente d’estive, fin septembre. Les mises bas démarrent début décembre pour les adultes et au cours de la première quinzaine de février pour les agnelles.

Après une période d’allaitement des agneaux de 4 semaines, la période de traite démarre le 1er janvier et se termine mi-août. Soit 227 jours de traite. La production totale du troupeau est de 15 400 litres de lait, soit 110 litres par brebis traite. En période d’estive, l’éleveur garde en pension des brebis provenant d’autres élevages, dont 160 brebis encore en production, qui produisent 3 600 litres de lait.

La production totale est estimée à 3 200 kg de fromages (720 tommes), dont 30 % produits en estive. À cela s’ajoute la production de 250 kg de greuil, à raison de 10 kg par semaine pendant 25 semaines.

La totalité des agnelles de renouvellement est issue du troupeau et les 135 agneaux commercialisés en circuit long sont élevés dans le respect des conditions de production de l’IGP Agneau de lait des Pyrénées.

CONDUITE ALIMENTAIRE DU LOT PRINCIPAL DE BREBIS



De début décembre à mi-mars, qui correspond à la période d'allaitement et de début de traite, les brebis restent en bergerie où elles sont alimentées avec du foin première coupe de qualité moyenne et du foin de luzerne de bonne qualité. En complément, les brebis reçoivent 500 à 600 grammes par jour d'un mélange de céréales et de complémentaire azoté.

Au printemps et à l'automne, le pâturage des prairies et des parcours communaux situés en zones intermédiaires attenantes aux prairies constitue la base de la ration, avec une complémentation en foin, céréales et complémentaire azoté.

En été, l'ensemble du troupeau valorise les surfaces pastorales d'estives. Les brebis en lactation reçoivent alors 200 grammes par jour d'un mélange de céréales et de lin au moment de la traite.

Fourrages et concentrés distribués (hors brebis prises en pension)

	Par brebis	Par agnelle	Total troupeau
Foin 1ère coupe	220 kg MS	120 kg MS	39 t MS
Foin luzerne	75 kg MS	0 kg MS	12 t MS
Fourrages distribués	295 kg MS	120 kg MS	51 t MS
Mélange céréales	60 kg	0 kg	9,5 t
Complémentaire azoté	30 kg	0 kg	4,5 t
Aliments agnelles	0 kg	100 kg	3,0 t
Aliments concentrés	90 kg	100 kg	17,0 t



La surface agricole utile, composée à 100 % de prairies naturelles, est entièrement destinée au pâturage. Les fourrages et des aliments concentrés distribués sont achetés. Afin de respecter les conditions de production de l'AOP Ossau-Iraty, une partie du foin de 1ère coupe est achetée dans l'aire de production de l'AOP.

Il faut ajouter à cela les achats de paille : 12 tonnes par an, ainsi que le mélange de céréales distribué lors de la traite aux brebis en estive, ce qui représente 1,6 tonne.

Le pâturage tient ainsi une place importante dans la ration, sur l'exploitation ainsi que sur les surfaces pastorales. Celui-ci reste indissociable de la pratique de l'écobuage qui permet un entretien de ces milieux non-mécanisables et une meilleure qualité fourragère de la végétation.

VALORISATION DES PRODUITS

Compte tenu de la taille limitée du troupeau, de sa productivité laitière relativement modeste et de la volonté d'utiliser des surfaces à faible potentiel comme base de l'alimentation, ce système ne peut être viable qu'à condition d'avoir une forte valorisation des produits et d'une bonne maîtrise des charges.

Les fromages sont valorisés à un prix relativement élevé : 18 €/kg pour le fromage produit sur l'exploitation, 21 €/kg pour le fromage d'estives et 12 €/kg pour le greuil. Cela ne peut être réalisé qu'en prenant un soin particulier à la fabrication et à l'affinage pour assurer une qualité supérieure des produits et qu'en se centrant sur des circuits courts rémunérateurs (vente directe, AMAP, magasins de producteurs, marché...) associés à une communication adaptée. Le corollaire est donc de réserver un temps de travail conséquent sur cette partie de transformation, de commercialisation et de communication

IMMOBILISATIONS

Matériel

Tracteur 4RM 60 ch + fourche
Broyeur autoporté
Broyeur déporté 1,80 m à 2 m
Voiture compartiment réfrigérée
Remorque voiture

Bâtiments, installations

Bergerie 300 m² (avec stockage)
Machine à traire mobile 12 postes
Tank à lait 200 litres
Matériel fromagerie

Résultats économiques de l'exploitation [Conjoncture 2020]

Produits				102 740 €
Ventes et services				72 040 €
Fromages	2 250 kg	18 €/kg	40 500 €	
Fromages d'estives	990 kg	21 €/kg	20 790 €	
Greuil	250 kg	12 €/kg	3 000 €	
Agneaux	135	32 €/tête	4 320 €	
Réformes brebis	14	25 €/tête	350 €	
Réformes béliers	2	25 €/tête	50 €	
Achat béliers	2	-200 €/tête	-400 €	
Garde brebis estive	260	13 €/tête	3 430 €	
Aides				30 700 €
Aide ovine	157	24 €/tête	3 700 €	
Aides découplées	42	230 €/ha	9 660 €	
ICHN	42	350 €/ha	14 700 €	
MAEC	17	58 €/ha	990 €	
Gardiennage estive	3 mois	550 €/mois	1 650 €	

La bonne valorisation du lait est notable : elle atteint 3 380 €/1 000 litres. À 30 %, la part des aides dans le produit est proche de ce qui est observé dans les Réseaux d'élevage pour les fromagers fermiers des Pyrénées-Atlantiques.

Malgré l'importance des achats d'aliments, les charges opérationnelles restent bien maîtrisées : un peu moins de 110 € par brebis. La part des charges opérationnelles et des charges de structure, hors amortissements et frais financiers, représentent respectivement 17 et 19 % du produit d'exploitation. Cela explique le bon niveau d'efficacité économique de l'exploitation : l'Excédent Brut d'Exploitation représente 64 % du produit d'exploitation.

Pour être viable économiquement, ce type de système nécessite également de raisonner au plus juste ses investissements et de limiter son endettement. Avec 11 500 € d'annuités, le revenu disponible est égal à 54 400 €, soit 27 200 € / UMO exploitant.

Au cours des 5 premières années, le complément PAC «Jeunes Agriculteurs» vient conforter le résultat de l'ordre de 3 000 € par an.

Charges		36 860 €
Charges opérationnelles		17 560 €
Concentrés et CMV achetés		5 100 €
Fourrages achetés		7 600 €
Frais vétérinaires		1 000 €
Frais divers d'élevage		1 200 €
Estive et communaux		880 €
Achat de paille		780 €
Frais transformation et commercialisation		1 000 €
Charges de structure, hors amortissements et frais financiers		19 300 €
Main-d'œuvre		5 500 €
Foncier		1 000 €
Matériel		2 900 €
Bâtiments		1 000 €
Autres charges		8 900 €
Excédent Brut d'Exploitation		65 880 €
Annuités		11 500 €
Résultat disponible		54 380 €



Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr - Avril 2021 – Référence Idele : 00 21 502 029
Mise en page : Annette Castres - Crédit photos : Jean-Marc ARRANZ, GIS iD 64 - Idele

Ont contribué à ce dossier :
Clémence ROBSON, Odile SALLATO, Jean BEUDOU, Cécile AGUERRE – Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques Tél. 05 59 80 70 00
Emmanuel Morin - Institut de l'Élevage - tél. 05.61.75.44.35 - emmanuel.morin@idele.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.